

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2007 DE LA FFE

Lycée hôtelier Auffray de Clichy

Clichy, le 27 janvier 2007

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le Président Jean-Claude Moingt accueille Madame Marie-Claire Restoux, conseillère technique Jeunesse et Sports du Président de la République et championne olympique de Judo aux Jeux Olympiques d'Atlanta, ainsi que Monsieur Jean-Michel Blanquer, directeur de cabinet adjoint du Ministre de l'Éducation Nationale, Monsieur Gilles de Robien.

Lors de son intervention, Madame Restoux exprime son souhait que « *la discipline échiquéenne bénéficie d'une grande écoute et obtienne les agréments nécessaires à son développement en tant que sport* ». Elle a elle-même pris position pour que le statut si important de fédération délégataire soit accordé à la FFE. Elle remercie les élus de la FFE de permettre aux jeunes de grandir en pratiquant leur passion.

M. Jean-Michel Blanquer présente les grandes lignes de la convention entre la FFE et le Ministère de l'Éducation Nationale, dont la signature imminente souligne que les objectifs de la FFE coïncident avec ceux de la FFE. La convention va donner un label et une légitimité au jeu d'échecs dans le cadre scolaire. Il exprime l'espoir de créer, par cette voie, un modèle français de formation des citoyens auquel contribuera grandement le jeu d'échecs.

Les deux invités de marque, ainsi que le Président de la FFE, remettent les Trophées FFE.

Les Trophées

- **Meilleur club** : Clichy-Échecs 92
- **Meilleur joueur** : Laurent Fressinet
- **Meilleure joueuse** : Marie Sebag
- **Meilleur espoir masculin** : Romain Edouard
- **Meilleur espoir féminin** : Pauline Guichard
- **Meilleur club de jeunes** : Cannes
- **Meilleure organisation** : Championnat d'Europe de blitz à Cannes
- **Meilleure progression** : Lutèce-Échecs (Paris)
- **Club ayant le plus de féminines** : Corsica Chess Club (Bastia)

Jean-Michel Blanquer et Marie-Claire Restoux reçoivent à leur tour un trophée des mains du président de la FFE.

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 JANVIER 2006

Discussions consécutives au rapport moral :

- M. Boissezon salue l'action du Président et de son équipe, et s'interroge sur la pérennité des accords avec les sponsors et partenaires alors qu'il constate une baisse du nombre des licenciés. Il attire également l'attention sur les effets des modifications des règlements fédéraux (financiers et organisationnels, notamment les sanctions financières en cas de non respect du règlement), lourds à assumer par les clubs. Il demande à ce que l'on soutienne et encourage la dimension militante des bénévoles. Il évoque les difficultés de fonctionnement du secrétariat fédéral suite au déménagement du siège de la FFE.
- Jean-Claude Moingt exprime son accord sur le fait que la baisse du nombre des licenciés est une préoccupation, et rappelle que le maintien et l'augmentation de ce nombre est un combat de tous les acteurs, des ligues et des clubs également. Il espère que la convention signée prochainement avec l'Éducation Nationale va contribuer à augmenter le nombre des licenciés. Concernant le secrétariat

fédéral, Jean-Claude Moingt précise que chaque situation des salariés de Montpellier a été réglée au cas par cas. Il remercie Jean Boggio du travail accompli dans la prise des licences, ce qui a compensé les difficultés logistiques ponctuelles. Concernant les sanctions, il indique que s'il y a sanction, c'est qu'il y a eu auparavant un non respect du règlement. Il s'agit donc d'un argument non professionnel et qui n'a pas lieu d'être dans une fédération sportive. Jean-Claude Moingt souligne que s'il y a un règlement, celui-ci doit être appliqué, et il remercie Sylvain Rivier pour le travail réalisé et son courage à faire appliquer nos textes sportifs.

- S. Demoulières s'interroge sur le fonctionnement de la DNCG.
- Jean-Claude Moingt indique qu'effectivement, la DNCG n'a pas fonctionné et que cette saison, elle va travailler avec les clubs du Top 16, sur la base du volontariat. Il précise que quatre clubs sont déjà volontaires.
- Jacques Maillard précise qu'il est mandaté pour poser les questions par les clubs de Basse-Normandie. Après avoir souligné les avancées positives de la Fédération, notamment dans le domaine des partenariats privés et institutionnels, il présente les remarques des clubs amateurs, en particulier concernant l'arrivée tardive des licences et l'abaissement du nombre de féminines obligatoires dans les championnats scolaires. Il indique que les clubs amateurs ont un sentiment de malaise et qu'ils ont l'impression que l'intérêt pour le haut niveau se fait à leur détriment.
- Bruno Sorin soulève la question du statut des formateurs fédéraux et de l'absolue nécessité de mettre tous les clubs à égalité devant la loi. Il propose d'inclure le critère de « gestion des ressources humaines » dans l'attribution du label « club formateur » et de moduler celui-ci selon un système d'étoiles. Il propose un appel à candidatures pour les entraîneurs fédéraux, et demande si ceux-ci sont déclarés par la FFE.
- Jean-Claude Moingt indique que la FFE a mis en place le Fonds d'Aide aux Projets pour les clubs modestes, et que la politique de la FFE n'est pas centrée sur le haut niveau. Il précise par ailleurs que les clubs aidés ne font pas de retour sur leur action, alors que ce retour est un élément de la pérennité du dispositif. Les clubs reçoivent maintenant les informations gratuitement, et Jean-Claude Moingt se déplace quasiment partout où on lui demande d'aller. Par ailleurs, la FFE aide le haut niveau, parce que la France a des joueurs de très haut niveau. Concernant les entraîneurs fédéraux, ceux-ci ont soit une fiche de paie, soit sont déclarés en tant que travailleurs indépendants, ce qui contribue, d'ailleurs, à augmenter la masse salariale. L'appel à candidature pour les entraîneurs fédéraux est une proposition qui fera objet d'une étude pour des cas spécifiques.

Concernant les salariés de la FFE, Jean-Claude Moingt indique que les mesures mises en œuvre ont été au-delà de ce qu'exige la loi, en particulier parce que les salaires ont été augmentés, les primes d'ancienneté versées et des formations ont été financées à ceux qui le demandaient. Il indique que Stephen Boyd et Erick Mouret font actuellement du télétravail. Suite à la discussion sur les avantages et les inconvénients de cette solution, Jean-Claude Moingt indique que du point de vue de l'efficacité globale, le télétravail n'est pas une solution idéale. Le cas d'Olivier Letréguilly est décrit, car c'est un exemple de reconversion réussie qui profite à lui-même et au monde des échecs.

- Jean-Paul Touzé exprime à la fois sa satisfaction devant l'évolution de la fédération et confirme un certain malaise. Il estime que la culture sportive n'est pas assez développée et compte sur les États Généraux des Échecs pour que les clubs s'expriment et proposent des évolutions. Par ailleurs, il rappelle l'entrée en vigueur de la Convention Collective du Sport. Après discussion, il ressort que celle-ci sera obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2008.
- Jean-Luc Roux suggère que les indicateurs principaux, tels que le nombre des licenciés, devraient être étudiés pour identifier les causes de la baisse et les moyens d'y remédier. Christian Bernard signale que la fusion des clubs s'accompagne en règle générale d'une baisse des effectifs, et souhaite qu'elle soit examinée avec beaucoup de soin. Jean-Claude Moingt exprime son accord avec ce point de vue

et promet davantage de vigilance dans ce domaine. Bachar Kouatly pointe, de son côté, le rôle d'Internet et les mutations profondes qui affectent le monde des échecs, et qui ont pour conséquence le transfert du pouvoir des institutions vers le joueur d'échecs. Il estime que le temps est venu de penser en profondeur cette mutation et d'en tirer des enseignements.

- Léo Battesti précise que, dans le monde en évolution décrit par Bachar Koutaly, le club, en tant qu'espace de convivialité proposant des activités diversifiées, est un moyen de concurrencer la froideur d'Internet. Par conséquent, les Comités Départementaux et les Ligues doivent localement jouer le rôle de catalyseur.
- Yves Lamorelle demande comment il peut faire jouer trois mille jeunes alors qu'il y a peu de compétitions de masse, que son Comité Départemental n'a pas les moyens pour aider ce type de compétitions, et qu'un problème de salle se pose également. Christophe Choisy précise qu'il existe énormément de compétitions jeunes.
- Jean-Paul Touzé souhaite que les règles d'attribution du label « Club formateur » soient rendues publiques. Il soulève également la question des cadences, les cadences actuelles ne favorisent pas l'intérêt de la presse pour les compétitions. Jean-Claude Moingt ajoute que le développement des échecs est lié au développement des cadences plus rapides et qu'il convient d'y réfléchir.
- A une question portant sur les modalités de sélection des joueurs, notamment pour les tournois fermés, Laurent Vérat indique qu'un ensemble de règles a été défini qui prend en compte le Elo, les normes, les invitations déjà reçues etc. Il souligne que les invitations à l'étranger reçues par la FFE ne sont pas faciles à honorer car les joueurs ne sont pas nombreux à y répondre favorablement. Pour la saison 2005-2006, 11 tournois ont eu lieu en partenariat avec la FFE, et 12 normes y ont été réalisées.
- Au cours du débat sur la communication, Leo Battesti remercie tous ceux qui ont commandé en masse Échec & Mat Junior. Il précise que le budget d'Échec & Mat est équilibré et que de nouveaux partenaires vont bientôt le rejoindre. En revanche, la qualité de nos sites doit être encore améliorée. Jean-Claude Moingt rappelle la création de la Lettre des Dirigeants, permettant de renforcer la communication avec les décideurs locaux de la FFE.
- Le débat sur le site de la FFE pose la question du positionnement du celui-ci. Jean-Claude Moingt rappelle qu'il s'agit du site d'informations fédérales, et non du site d'informations sur l'actualité échiquéenne. Or, il y a parfois confusion concernant le positionnement et le rôle du site fédéral pour les licenciés.
- Le débat sur l'arbitrage suit l'intervention de Stéphane Escafre. A la question de Jean-Bertrand : "*Pourquoi la Fédération n'a-t-elle pas envoyé Mr Francis Delboe assister au Congrès de la Fide ?*", S. Escafre répond qu'il y avait une contradiction dans le fait de vouloir représenter la Fédération en étant en opposition sur de nombreux aspects de la politique fédérale. Jean-Claude Moingt ajoute qu'il a eu un entretien avec Francis Delboë, dans lequel ils ont constaté un manque de confiance réciproque. Jean-Paul Touzé et Laurent Vérat soulignent le caractère diplomatique particulièrement délicat et sensible d'un déplacement à un congrès électif de la Fide. J. Maillard demande des éclaircissements sur l'évolution du nombre de formateurs d'arbitres. Il y a eu un seul nouveau formateur la saison passée, mais deux nouveaux dossiers devraient être finalisés dans les jours qui viennent, ce qui portera à 17 le nombre de formateurs actifs. G. Bellet demande s'il y aura une revalorisation des indemnités d'arbitrage, qui n'ont pas évolué depuis des années. Le Président de la DNA s'y déclare favorable, mais rappelle qu'il n'est pas décideur dans ce domaine. Une intervention au CD fédéral sera faite. Plusieurs intervenants demandent que certains arbitres soient davantage sollicités. S. Escafre répond : "*La DNA n'intervient directement que sur les nominations de deux compétitions, les Championnats de France Jeunes et Adultes. Les arbitres des autres compétitions fédérales sont désignés par la Commission Technique, pas par la DNA. En règle générale, ce sont les*

organisateur qui contactent les arbitres, la DNA ne fait que vérifier le niveau de l'arbitre". C'est aux arbitres de s'imposer.

- À la suite du rapport de la Commission Jeunes par Christophe Choisy, la question du calendrier des compétitions est posée, en particulier des compétitions « adultes » se déroulant pendant les vacances scolaires.
- Le rapport sur le secteur scolaire présenté par Jean Azéma donne l'occasion à Laurent Vérat de préciser le contenu de la convention avec le Ministère de l'Éducation Nationale, dont la signature interviendra peu après l'Assemblée Générale. Laurent Vérat explique que la convention rappelle explicitement l'apport éducatif du jeu d'échecs, et qu'elle permet de mettre en œuvre tous les moyens de développement du jeu d'échecs à l'école, y compris sur le temps scolaire. En cas de blocage local, les clubs peuvent s'adresser à la FFE. Par ailleurs, il précise que l'Éducation Nationale n'impose aucun diplôme pour intervenir dans les écoles, les inspections académiques qui le demandent utilisent cet argument comme prétexte.
- Le rapport sur le secteur féminin présenté par Jocelyne Wolfangel débouche sur une question de Jacques Maillard, relative à l'abaissement du quota des féminines de 2 à 1, ce qu'il juge être une mauvaise mesure. Michel Boissezon indique que l'amélioration de l'accueil dans les clubs est déterminante pour l'accueil des femmes, de même que l'arrivée de femmes au poste de président de club.
- La discussion sur la formation met en lumière le consensus des participants sur l'indispensable évolution et dynamisation de ce secteur. Jean-Claude Moingt indique que le secteur de la formation va être revu au cours du prochain Comité Directeur.
- Le rapport du médecin fédéral, Thierry Barbier, donne lieu à un échange sur la définition du terme « sport » par rapport à l'activité du joueur d'échecs de compétition.
- Suite à l'intervention de Monsieur Leneveu, du cabinet d'expertise comptable de la FFE, des questions portent sur les modalités d'imputation des dépenses. Laurent Vérat précise que le plan analytique a été revu pour la saison 2006-2007, mais que pour la saison précédente, des erreurs d'imputation peuvent exister du fait de la complexité du plan analytique. Il précise que l'augmentation de la masse salariale est due au versement des indemnités de départ des salariés de Montpellier, au versement des primes d'ancienneté en retard (avec reprise portant sur 5 ans) et à l'incorporation dans ce poste des rémunérations versées aux entraîneurs. Par ailleurs, le débat porte sur le coût des Championnats de France et sur l'opportunité d'en sous-traiter l'organisation à un partenaire externe.
- M. Peltier procède à la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes.
- Suite à la proposition de faire correspondre l'année comptable avec l'année civile, un débat s'engage sur les conséquences de ce changement.

RELEVÉ DES VOTES

▪ Approbation du PV de l'AG de 2006

Contre :	0
Abstentions :	130
Pour :	980

▪ Approbation du Rapport Moral ainsi que des rapports Communication, Formation, Jeunes, Scolaires, Arbitrage, Médical, Féminines, Universitaire, Technique.

Contre :	55
Abstentions :	124
Pour :	931

▪ Approbation du bilan financier de la saison 2005-2006

Contre :	117
Abstentions :	173
Pour :	756

▪ Approbation du budget prévisionnel de la saison 2006-2007

Contre :	31
Abstentions :	0
Pour :	1079

▪ Vote concernant le passage à l'année comptable calée sur l'année civile

Contre :	11
Abstentions :	116
Pour :	983

▪ Suite à une discussion ouverte, **vote consultatif de l'Assemblée Générale**, portant **sur** le fait de savoir si l'Assemblée Générale souhaite que **les championnats de France d'échecs** se déroulent pour 3 années consécutives dans une même ville.

Contre :	298
Abstentions :	313
Pour :	231

L'Assemblée Générale ne souhaite pas que les championnats de France d'échecs se déroulent pour 3 années consécutives dans une même ville.